

Médecins pour Demain a été reçu par Stéphanie RIST à l'Assemblée Nationale

Mélanie RICA-HENRY, présidente de Médecins pour Demain, et Ephrem MÉNAGER, vice-président, ont été reçus ce 7 février, par la députée du Loiret et rapporteure générale de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, Stéphanie RIST.

Durant cette courte entrevue, la députée a imposé les thèmes de la discussion, ce qui n'a pas permis de développer les sujets de fond relatifs à la crise de notre système de santé.

Elle a ainsi orienté ses questions sur :

-La rémunération des médecins généralistes libéraux et nos "revendications"

Elle a noté que Médecins pour Demain souhaitait des honoraires à la hauteur de l'expertise et du temps de consultations nécessaires à la qualité de la prise en charge des consultations. Elle a évoqué la probable proposition de 30€ tout en rappelant qu'elle n'était impliquée dans les négociations que par la fixation de l'enveloppe globale du PLFSS. Elle a alors de nouveau soutenu la solution par l'embauche d'assistants médicaux qui libérerait ce temps de consultation désiré; l'installation serait favorisée par la subvention initiale à cette embauche, laissant entendre qu'un cabinet pouvait ensuite continuer à payer cet assistant par son chiffre d'affaires, révélant ainsi sa connaissance encore superficielle de la gestion d'un cabinet libéral. C'est ce qui l'a d'ailleurs conduite malgré elle à valider par l'absurde la position de MPD en amalgamant de manière erronée ces subventions et nos honoraires : dans les deux cas " vous êtes payés par la sécu". Sauf que les subventions ne sont pas pérennes alors que les honoraires conventionnés sont durables.

- la PDSA

Comme l'ex-député Valletoux lors de notre entrevue en septembre, elle a contesté les 95% de couverture du territoire évalués par le CNOM, assurant que ce chiffre incluait les situations des services d'Urgence. Elle a posé la question de qui devait être garant de la PDSA, en faisant référence au pouvoir du CTS que voulait imposer la loi Valletoux. Nous rappelons que les CDOM ont cette mission, qu'il faudrait qu'il y ait des alertes quand cette PDSA peine à être complétée. Nous sensibilisons Madame RIST aux risques de déplacements et d'augmentation de départs en retraite en particulier dans les territoires déjà en pénurie, si les réquisitions devaient se répéter.

-Les IPA !

Alors la députée RIST nous demande de but-en-blanc notre avis sur les IPA. Nous exposons les conditions dans lesquelles une collaboration avec ceux-ci nous paraît acceptable voire pertinente : suivis de malades chroniques, dans un travail de partenariat de confiance. La conversation devient alors à front renversé, la députée faisant la promotion des IPA et leur accès direct, avec une rhétorique commerciale : "ceux qui travaillent avec eux, ça a changé leurs vies". Elle a essayé de dégonfler le mythe des 50 euros de consultations des IPA, qui étaient conditionnés par le nombre annuel de ces consultations par patient (capitation?). Elle a assuré au passage que les listes qui circulaient sur le web de médicaments que les IPA auraient déjà droit de prescrire étaient des "fakes". Elle a écarté la question de la responsabilité professionnelle de se risquer à faire des diagnostics sans y être réellement



formé. Et il a fallu attendre la toute fin pour que devant notre scepticisme, elle apporte le seul argument politique consistant : les IPA vont devoir s'imposer et s'imposeront d'eux-mêmes parce que la démographie médicale va s'aggraver considérablement dans les années à venir.

Cette audience laisse l'impression que la numéro 2 de la commission des affaires sociales s'adresse aux médecins que nous représentons plus comme à des porteurs d'intérêts particuliers avec lesquels il faut négocier, en se gardant de montrer de condescendance, l'application d'un modèle politique déjà fixé, que comme à des citoyens d'autant plus inquiets qu'avertis et à des professionnels de terrain avec lesquels construire des solutions réellement applicables à la catastrophe sanitaire en devenir.

